
CHAMBRE DES COMMUNES :

1. La Chambre se rend auprès de Son Excellence à la barre du Sénat—à l'ouverture de la session, 1. A la clôture, 357.
2. Procès-verbaux, imprimés chaque jour, 12. Rapport du comité des impressions à ce sujet, 114.
3. Compte courant du comptable, 18. Etat indiquant l'âge, le nom, le salaire, etc., des officiers, surnuméraires, messagers, etc., de la Chambre, 317.
4. Motion à l'effet qu'une prière soit récitée à l'ouverture des séances de la Chambre; débat ajourné, 21. Motion retirée; comité nommé à ce sujet, 26. Il fait rapport d'une formule de prière que devra lire l'Orateur, 42. Adopté, 43.
5. Comité nommé à l'effet de voir au moyen d'obtenir un compte-rendu officiel des débats, 22. Voir *Débats, compte-rendu des*.

RÉUNIONS ET AJOURNEMENTS DE LA CHAMBRE :

6. Siégeant après minuit, 98, etc.
7. Elle s'ajourne jusqu'après le Mercredi des Cendres, 25. Jusqu'après le Vendredi-Saint, 197. A plus tôt qu'à l'ordinaire le lendemain, 353.
8. Devant siéger le samedi, 227.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE :

8. Les mesures du gouvernement devant avoir la priorité le jeudi, 111. Le samedi, 227. Le mercredi, 258.
10. Motion à l'effet que la Chambre s'ajourne à onze heures tous les soirs, retirée, 45.

CHARLEVOIX :—Jugement de la Cour Suprême, déclarant que l'honorable H. L. Langevin n'a pas été régulièrement élu pour ce comté, 15. Ordonné qu'un nouveau bref soit émis, 86. Il reprend son siège en présentant le certificat de sa réélection et après avoir prêté serment; motion à ce sujet, 190. Certificat du greffier de la Couronne en Chancellerie, 212.

CHEMINS DE FER :

1. Nomination du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes de télégraphe, 24, 28. Membres ajoutés, 93, 216. Bills à lui renvoyés, 66, 67, etc. RAPPORTS sur divers bills, 107, 117, 126, 136, 178, 186, 221, 269, 308.
2. Bill pour amender l'acte des chemins de fer de 1868 (M. Blake), 132. Renvoyé à un comité général; rapporté; passé, 154. Par le Sénat, 191. S. R., 358. (40 Vict., c. 45.)
3. Bill pour pourvoir à la sûreté et au confort des voyageurs sur les voies ferrées (M. Trow), 159. Renvoyé à un comité, 216. Il n'est pas procédé davantage avec ce projet, 308.
4. La Chambre décide de se former en comité sur une résolution à l'effet d'obtenir que les compagnies de chemin de fer observent mieux la loi en ce qui concerne leurs tarifs, etc.; adoptée; bill (M. Irving), 272. Voir *Documents*, 193, 259.